

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Réunion du jeudi 3 septembre 2020
COMPTE-RENDU

Date de convocation : vendredi 28 août 2020

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 63

Nombre de conseillers votants : 64

TITULAIRES PRÉSENTS :

Frédéric ALLOT - Franck BAUMANN - Daniel BAYART - Fadilla BENAMARA - Joris BENIER - Philippe BODINEAU - Liliane BOURGEOIS - Nathalie BREEMEERSCH - Jean-Philippe BRUN - Jean-Pierre CABOURDIN - Christophe CHAMBON - François CHARLIER - Philippe COLLAS - Didier DAGOMET - Jean-Michel DERREY - Michel DRUAIS - René DUFOUR - Jean-Claude DUPLOUIS - Catherine DUVALLET - Jean-Pierre DUVERE - Jean-Luc FLAMBARD - Gildas FORT - Hervé GAMBLIN - Pierrick GILLES - Didier GUERINOT - Max GUILBERT - Odile HANTZ - Richard JACQUET - Marc-Antoine JAMET - Daniel JUBERT - Eric JUHEL - Nicole LABICHE - Laurence LAFFILLE - Florence LAMBERT - Eric LARDEUR - Joël LE DIGABEL - Yann LE FUR - Nadine LEFEBVRE - Janick LEGER - Jean-Marie LEJEUNE - Marie-Joëlle LENFANT - Bernard LEROY - Arnaud LEVITRE - Georgio LOISEAU - Serge MARAIS - Patrick MAUGARS - Pierre MAZURIER - Dominique MEDAERTS - Jean-Marc MOGLIA - Denis NOEL - Hervé PICARD - José PIRES - David POLLET - François-Xavier PRIOLLAUD - Laetitia SANCHEZ - Charles SAVY - Dominique SIMON - Anne TERLEZ - Alain THIERRY - Jérémy THIREZ - Annick VAUQUELIN - François VIGOR - Hubert ZOUTU.

POUVOIR :

Monsieur GOY à Monsieur GUILBERT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Mathieu TRAISNEL - Vinciane MASURE - Philippe CROU - Vincent VORANGER.

Secrétaire :

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
1	CONTRACTUALISATION	Présentation de la démarche de projet de territoire	Bernard LEROY
2	ADMINISTRATION GENERALE	Présentation de l'organigramme des services communautaires	Bernard LEROY
3	ADMINISTRATION GENERALE	Versement d'indemnités aux élu-e-s hors délégation	Bernard LEROY
4	ADMINISTRATION GENERALE	Constitution des commissions thématiques	Bernard LEROY
5	ADMINISTRATION GENERALE	Information sur le calendrier de rentrée	Bernard LEROY

N°	SERVICE	INTITULE	
6	PLANIFICATION	Propositions de l'Etat portant sur le PLUI-H et le PLUI-SCoT de l'Agglomération	Bernard LEROY
7	PETITE ENFANCE	DB SUBVENTIONS - PETITE ENFANCE - Attribution subvention à l'association <i>Bidibul</i> - Autorisation	René DUFOUR
8	ADMINISTRATION GENERALE	DB SUBVENTIONS - ADMINISTRATION GENERALE - Paiement de la quote-part dont est redevable la Communauté d'agglomération Seine-Eure au titre du remboursement d'un emprunt contracté par le GIP <i>Marité</i> et de sa participation 2020 au GIP <i>Marité</i>	François-Xavier PRIOLLAUD
9	ARCHIVES	DB CULTURE - ARCHIVES - Dépôt des archives paroissiales de la paroisse Sainte Cécile d'Acquigny - Convention avec le diocèse d'Evreux - Autorisation	François-Xavier PRIOLLAUD
10	HABITAT LOGEMENT	DB HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PAM contracté par Immobilière Basse-Seine pour une opération de réhabilitation et résidentialisation de 106 logements - Rue du Lierre à Val de Reuil	Anne TERLEZ
11	HABITAT LOGEMENT	DB HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLS et PLS complémentaire contracté par Immobilière Basse-Seine pour une opération de construction de 39 logements - Résidence Jeanne d'Arc à Louviers	Anne TERLEZ
12	COMMERCE et ARTISANAT	DB SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale et Artisanale de Saint-Pierre-du-Vauvray - Subvention 2020 - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
13	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 10 septembre 2020	Bernard LEROY
14	ADMINISTRATION GENERALE	QUESTIONS DIVERSES	Tous

Monsieur LEROY ouvre la séance en dressant un panorama complet de l'actualité de l'agglomération.

« Je suis heureux de vous retrouver – je l'espère en pleine forme – pour poursuivre et amplifier les efforts que nous consentons en vue d'un développement harmonieux de notre territoire. Je tenais, ce soir, à faire le point sur l'actualité de ces dernières semaines.

En matière de santé ; tout d'abord :

Nous avons passé le pic de contagion COVID-19 sans trop de dégâts puisqu'avec un seul décès, sur une population de 107 000 habitants, notre territoire a été quasiment épargné.

Malheureusement, le virus circule toujours ; notamment chez les jeunes qui sont fréquemment porteurs asymptomatiques. Nous tiendrons donc nos réunions avec la plus grande vigilance et, surtout, en tenant compte des gestes barrière.

En matière de développement économique :

La plupart des industries ont poursuivi leur activité. Certaines nous ont aidés activement dans cette conjoncture difficile avec la fourniture de SHA, de blouses, de charlottes, de masques, etc

Dès le mois de mai, les professionnels de l'immobilier ont été assaillis de demandes. En quelques semaines, ils ont rattrapé deux mois d'inactivité. A Paris, l'agence immobilière Paris-jetequitte.com, spécialisée dans la recherche de logements pour les gens qui souhaitent partir de la capitale, nous a contactés grâce à Arsène, notre conciergerie. Cela prouve que notre territoire est attractif.

Le dispositif de soutien aux commerces locaux, mis en place avec les communes, a permis aux commerçants de tenir la tête hors de l'eau dans une période très compliquée.

Tout ceci fait que le tissu économique du territoire a mieux encaissé le choc qu'ailleurs.

Economiquement, notre territoire est résilient grâce aux écosystèmes qui se sont développés autour de la santé et de la beauté. Aucun des projets économiques n'est remis en cause.

Cependant, pour ce qui nous concerne, cette épidémie de COVID-19 ne sera pas sans impact financier.

Du côté des finances, nous enregistrons une hausse des dépenses de fonctionnement et une baisse des recettes de fonctionnement.

A cet effet ciseau, il faut ajouter la baisse des recettes de CVAE et de CFE ainsi que les mesures de réduction d'impôts sur la production annoncées par le gouvernement qui auront un impact important sur le budget 2021.

Nous devons donc stabiliser les dépenses de fonctionnement en faisant en sorte de ne pas engager de nouvelles dépenses ; sauf si nous trouvons une compensation en prenant des fonds sur des opérations préalablement budgétées, mais qui ne se réaliseront pas.

Comme vous le savez, c'est notre très bonne capacité d'autofinancement – de l'ordre de 15 % - qui nous permet d'avoir la confiance de nos partenaires et qui nous permet de mobiliser des fonds européens ; avec une bonne chance d'aboutir sur nos chantiers les plus importants.

Il ne faut pas que l'Agglo se retrouve dans la même situation que les communes victimes de la baisse de la DGF. Nous allons donc devoir faire des économies. Ce point crucial devra être pris en compte dans l'élaboration de notre projet de territoire et dans la concrétisation du pacte financier et fiscal qui régira les relations financières entre l'agglo et les communes pour les six prochaines années.

Pour autant, nous devons continuer à investir pour la santé économique du territoire. C'est le sens du nouveau Projet de Territoire dont le départ sera donné le 10 octobre. Je souhaite qu'il s'articule autour de quatre grands axes :

-1/ La création de nouvelles ressources et de nouveaux emplois, avec :

- Le développement de la pépinière numérique ;
- Le confortement de l'artisanat et des métiers du luxe ;
- Le tourisme vert avec le concept « Nature et Fun » dans le secteur de la vallée de la Seine et, plus particulièrement, autour de Tosny, Venables, Gaillon, Pont de l'Arche ;
- Un effort accru sur le résidentiel et l'habitat afin d'installer durablement les salariés qui travaillent sur le territoire.

-2/ des déplacements plus doux et moins carbonnés :

- Déploiement du plan vélo (250 km de voies cyclables, création de la Maison du vélo) ;
- S'Cool Bus, est victime de son succès : la demande nationale et internationale a obligé la société à faire évoluer ses modèles et elle nous a indiqué être en attente de l'homologation de leur modèles avec de nouvelles puissances des moteurs électriques. Le service est donc suspendu, mais l'agglo apporte tout son soutien à la société de façon à accélérer l'établissement de la nouvelle réglementation ;
- Le travail sur la mise en service de bornes pour les véhicules fonctionnant à l'hydrogène ;

- La mise en service, en 2022, du bus à haut niveau de service quercarues sur Seine-Eure Avenue ;

- 3/ l'accélération de la transition énergétique de l'habitat et des bâtiments publics :
 - Ce secteur nécessitera des investissements massifs de notre part et de celle de nos partenaires.
- 4/ Le développement des énergies renouvelables :
 - Deux gros projets de fermes photovoltaïques sont actuellement à l'étude sur les communes de Martot et de Criquebeuf.

Enfin, en matière d'événementiel, nous avons malheureusement noté que le marathon et la fête de la science sont annulés ; les mesures sanitaires à mettre en œuvre pour accueillir le public étant trop contraignantes.

Par contre, les manifestations « Mémoire en Seine » et les journées du patrimoine sont maintenues. Le label « Ville et métiers d'art » sera d'ailleurs remis à cette occasion.

Nous avons également de très bonnes nouvelles en matière de développement économique. La dynamique ne s'est pas enrayée :

- Nous avons posé la première pierre de la maroquinerie de Louviers (HERMÈS) le 4 septembre.
- La nouvelle gendarmerie de Louviers sera inaugurée dans le courant du mois de novembre.
- Altitude infrastructures, ATA logistique et Carlo Erba agrandissent leurs bâtiments et développent leur activité sur notre territoire.
- Menés par le Conseil départemental sur la RD 321, les travaux préalables à l'implantation Ferrero ont commencé.
- L'enquête publique sur le double diffuseur d'Heudebouville est lancée ;
- Enfin, ma maison de santé de Gaillon devrait être inaugurée très prochainement.

En résumé, je pense que nous pouvons dire que nous vivons dans un territoire économiquement résilient ; un territoire où il fait bon vivre ; un territoire qui garde toute sa capacité d'attraction, un territoire connecté grâce à la fibre et à ses deux gares qui facilitent l'accès vers Paris ; un territoire qui a de l'ambition et qui ne manque pas de projets ».

II/ PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE PROJET DE TERRITOIRE :

Monsieur LEROY rappelle que le projet de territoire formalise les relations entre l'agglomération et les communes dans le cadre du pacte de gouvernance qui sera discuté et mis en place d'ici quelques semaines.

Il cède la parole à Madame Céline ANTOINE-VANDERLINDEN, Responsable de la mission stratégie territoriale et évaluation des politiques publiques au sein des services communautaires. Cette dernière présente la méthodologie et le calendrier.

Ordre du jour

- Pourquoi ré-interroger le projet de territoire ?
- Mission stratégie territoriale et évaluation des politiques publiques
- Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?
- Le projet de territoire intégré dans un système plus large
- Prochaines échéances

1. Pourquoi ré-interroger le projet de territoire ?

Introduction Monsieur
Leroy

seine
-eure
agglo

- Un nouveau territoire
- Un poids démographique qui change la place de l'Agglo en Normandie
- Des évolutions sociétales, réglementaires etc à prendre en compte
- Une nécessité pour peser dans les négociations à venir (contractualisations, programmes européens...)
- Le projet de territoire fondement d'autres démarches (culture commune, futur PFF, futur pacte de gouvernance)
- Importance d'avoir un cadre de référence pour la redéfinition des stratégies et des politiques publiques thématiques

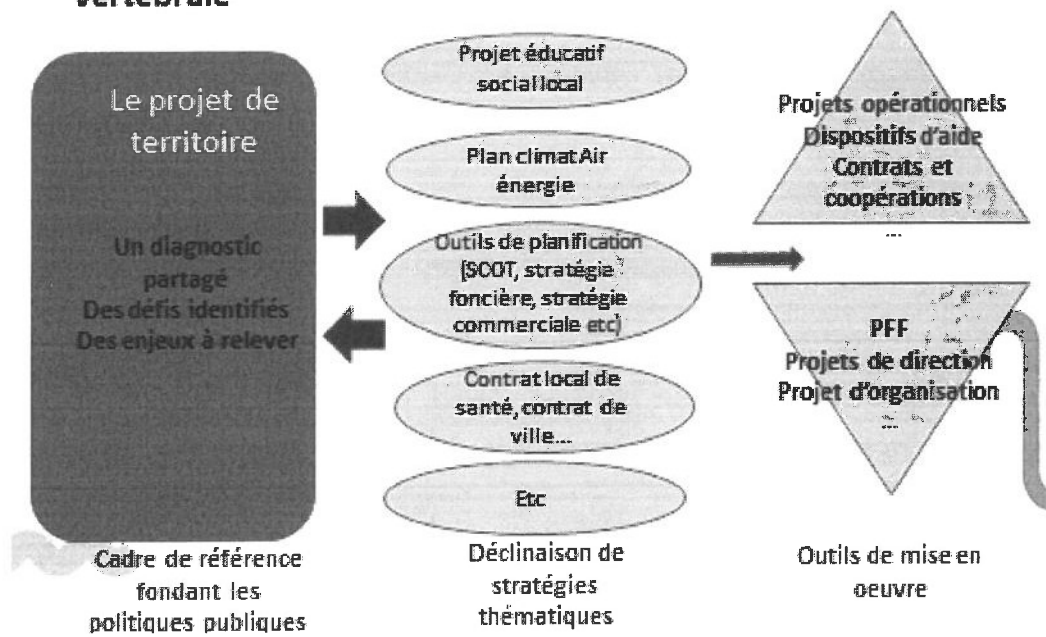
Mission principale : appui au renouvellement des
politiques publiques pour répondre aux nouveaux enjeux

- **Pilotage des coopérations infra et supra
territoriales**
- **Evaluation et renouvellement des
politiques publiques**
- **Ingénierie financière aux services et aux
communes**

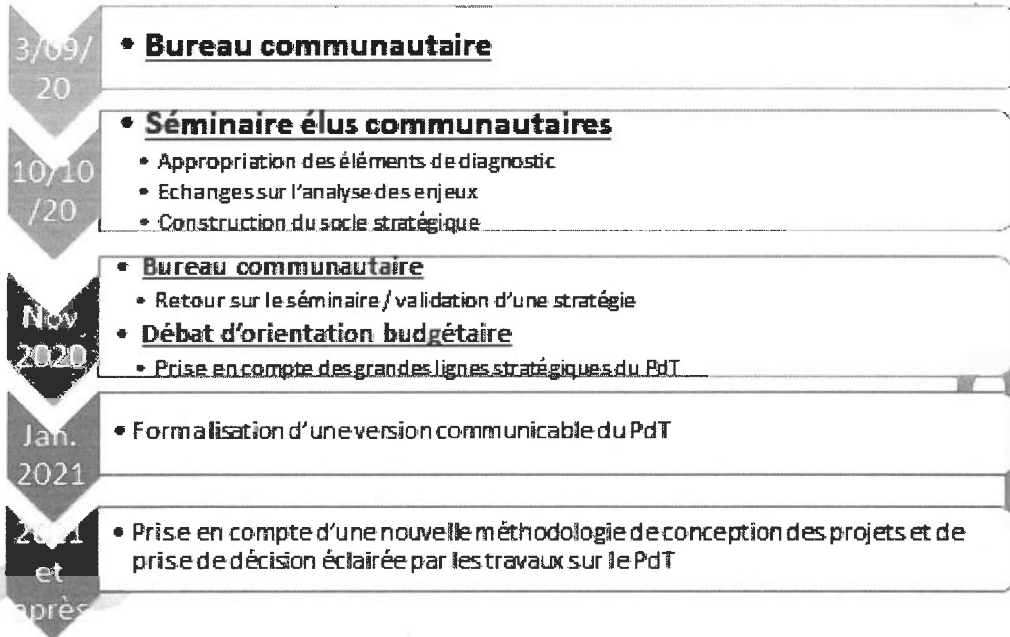
4. Le projet de territoire comme colonne vertébrale

Une démarche itérative et intégratrice

seine
-eure
agglo



5. Prochaines étapes



Au terme de cette présentation, Monsieur LEROY insiste sur le fait qu'il prendra le temps de l'explication, s'il le faut, avec les nouveaux élus et insiste sur l'importance du séminaire planifié au HUB, le 10 octobre, de 9 heures à 13 heures. En raison de l'épidémie de COVID-19, il n'y aura pas de déjeuner.

Monsieur JUBERT estime que quatre heures de discussion semblent bien peu au regard des enjeux induits. Il regrette également que les élus n'aient pas participé à l'élaboration du diagnostic.

Madame ANTOINE-VANDERLINDEN reformule ce qu'elle a expliqué : « *il s'agit d'une première étape durant laquelle les élus seront amenés à échanger sur une première série d'enjeux. C'est une première étape qui aboutira sur la diffusion d'une synthèse au mois de novembre. D'ici-là, les élus auront eu des temps de travail en commissions ainsi qu'avec les directions de services. C'est un document qui n'est pas figé* » insiste-t-elle.

Monsieur LEROY rappelle qu'un premier projet de territoire « *longuement travaillé* » a été élaboré et mis en œuvre durant la précédente mandature. « *Nous ne partons pas vers l'inconnu* » souligne-t-il.

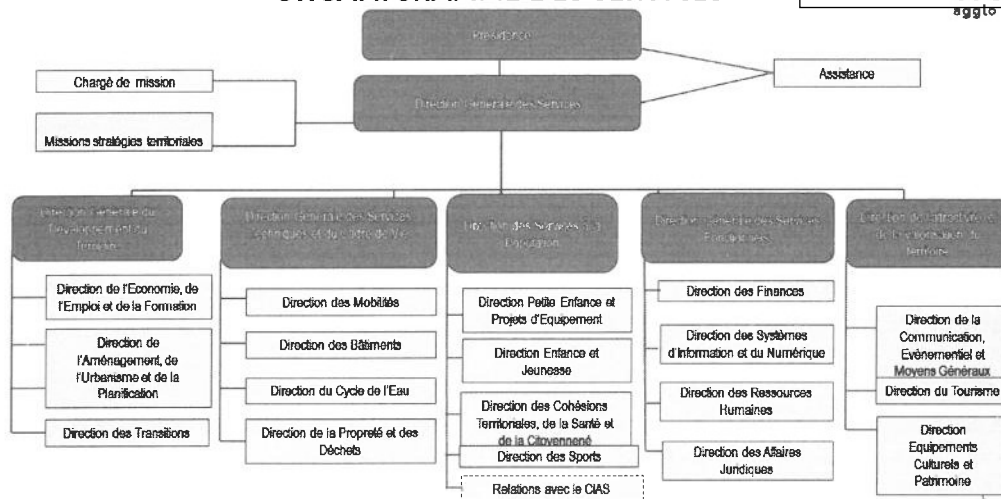
Monsieur JACQUET questionne Monsieur LEROY au sujet des dotations versées par l'Agglo aux communes (DSC, Fonds de concours, etc.) en l'absence de formalisation du pacte fiscal et financier.

« *La DSC est habituellement versée au mois de novembre, sauf l'année dernière car il y a eu la fusion* », rappelle Monsieur PETIT

III/ PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES :

Monsieur PETIT présente l'organigramme des services :

ORGANIGRAMME DES SERVICES



Cet organigramme accompagné des coordonnées des services sera communiqué aux élu-e-s par le secrétariat de Monsieur LEROY. Il figurera également dans le guide de l'élue qui sera remis aux Conseillers communautaires dans le courant du mois de septembre.

III/ VERSEMENT D'INDEMNITES AUX ELU-E-S HORS DELEGATION :

Monsieur LEROY rappelle le contenu de l'intervention de Monsieur NANIYOULA, lors du Conseil communautaire du 9 juillet dernier. Les textes en vigueur disposent en effet que les conseillers communautaires des EPCI de plus de 100 000 habitants n'exerçant pas de délégation peuvent bénéficier d'une indemnité.

Monsieur LEROY propose d'en fixer le montant à 100 € nets par mois.

Le Bureau communautaire donne son accord pour le versement de cette indemnité au montant proposé.

IV/ CONSTITUTION DES COMMISSIONS THEMATIQUES :

Monsieur LEROY rappelle que les maires doivent désigner, au sein de leur Conseil municipal, les

élu-e-s qui siégeront au sein des commissions. S'il est préférable que les élus ne soient pas membres de plusieurs commissions, il est néanmoins possible d'envoyer, par courrier, la liste des élus siégeant au sein des commissions.

Les commissions de l'Agglomération sont ouvertes aux conseillers communautaires et aux conseillers municipaux. S'ils le souhaitent, les élus peuvent être membres de plusieurs commissions. Cela permet la plus grande interaction possible.

Monsieur LEROY passe en revue chaque commission et explique, dans les grandes lignes, la nature du travail qui y sera mené.

COMMISSIONS	Vice-présidents	Délégations	Vice-Présidents délégués
AFFAIRES GÉNÉRALES MUTUALISATION CONTRACTUALISATION	François-Xavier PRIOLLAUD	→ Mutualisation → Transition numérique	Max GUILBERT Daniel JUBERT
ATTRACTIVITÉ CULTURELLE	Marc-Antoine JAMET	→ Accès à la culture	Sylvie LANGEARD
TRANSITIONS DURABLES / POLITIQUE DE LA VILLE / HABITAT	Anne TERLEZ	→ Plan Climat-Air-Énergie territorial → Politique de la Ville → Parcours résidentiels → Gens du Voyage → Économie Sociale et Solidaire → Économie circulaire	Philippe BODINEAU (au 10/09/2020) Catherine DUVALLET Caroline ROUZEE David POLLET Janick LEGER Jean Pierre CABOURDIN
FINANCES	Jean-Marie LEJEUNE	→ Plan Pluriannuel d'Investissement	Charles SAVY
ACTION ÉCONOMIQUE	Jean-Marc MOGLIA	→ Emploi / Formation → Industrie → Logistique	Fadila BENAMARA Frédéric ALLOT Jérémy THIREZ
RAYONNEMENT TOURISTIQUE	Christophe CHAMBON	→ Opérateurs touristiques / Événementiel → Espaces de loisirs → Hébergement Loisirs	Georgio LOISEAU Joris BENIER Nicole LABICHE (au 10/09/2020)
SANTÉ	Nathalie BREEMEERSCH	→ Télémédecine	Ousmane N'DIAYE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	François CHARLIER	→ PLUi / Axe Seine → Monde rural → Valorisation du patrimoine	Liliane BOURGEOIS Philippe COLLAS Pierre MAZURIER
NOUVELLES FILIERES DE RECYCLAGE & PROPRIÉTÉ	Marie-Joëlle LENFANT	→ Collecte / Élimination → Nouvelles filières → Bâtiments communautaires	Jean-Claude COURANT Eric LARDEUR Patrick MAUGARS
CYCLE DE L'EAU & PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE	Yann LE FUR	→ Eau → Assainissement → Ruissellement → Milieux naturels - GEMAPI	Dominique MEDAERTS Alain THIERRY Jean-Michel DERREY François VIGOR
COOPÉRATIONS INTERNATIONALES	Hubert ZOUTU	→ Europe & Afrique	Amaud LEVITRE
SERVICES A LA PERSONNE	René DUFOUR	→ Petite enfance → Jeunesse → Centre Intercommunal d'Action sociale	Florence LAMBERT Didier GUERINOT Nadine LEFEBVRE
MOBILITÉS : INFRASTRUCTURES ET USAGES	Jacky BIDAULT	→ SÉMO → Voirie Sud → Voirie Nord → Liaisons douces & voies vertes → Jalonnement & Signalétique	Jean-Pierre DUVERÉ Hervé GAMBLIN Daniel BAYART Dominique SIMON Jacques LECERF
SPORT & LOISIRS	Joël LE DIGABEL	→ Équipements sportifs	José PIRES
ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE & RÉNOVATION CENTRES BOURGS	Richard JACQUET	→ Commerce / Artisanat → Rénovation centres bourgs	Odile HANTZ Serge MARAIS

Les missions allouées à ces commissions font l'objet d'un échange de vue.

Monsieur LEROY précise que la Commission *Attractivité culturelle* devra s'attacher à la définition de la stratégie avant d'aller plus loin. Les champs d'application devront être fixés avant le 31 août 2021. *« Il faudra déterminer si nous les compétences de l'agglomération restent en l'état ou si elles s'élargissent, éventuellement, à d'autres activités culturelles ».*

Monsieur JAMET voit les choses différemment :

« De mon point de vue, il s'agit de savoir si nous agissons en cohérence et en complémentarité ; en faisant en sorte que notre programmation culturelle évite les chevauchements et les doublons. En fait, il ne faudra pas tout mettre ensemble ; mais plutôt se poser la question de la cohérence de la programmation. Cette commission devra mener un travail d'accompagnement plus que de direction ; tant nous savons qu'en matière culturelle la programmation relève des directeurs de structures »...

Monsieur JAMET clôt son intervention en demandant s'il sera aidé, dans ses missions, par un fonctionnaire.

Monsieur PRIOLLAUD, le périmètre de travail des commissions est celui des Vice-présidences. De ce fait, les ordres du jour varieront en fonction de l'actualité et des projets à étudier. Il se félicite que les commissions soient pluridisciplinaires car elles permettront un travail en transversalité.

Monsieur LEROY rappelle que les commissions émettent des propositions et qu'en aucun cas les Vice-présidents ne sont des chefs de service. *« Il n'y a qu'un chef de service, ici, c'est le Directeur général des services ; Régis PETIT. C'est important de le rappeler ».*

Monsieur BENIER demande quelle est la fréquence de réunion des commissions.

Monsieur LEROY précise que c'est selon la volonté des Vice-présidents et que les réunions sont planifiées à 18 h 00 afin que les agents puissent participer.

Monsieur JUBERT souhaite que la réunion de Bureau démarre à 19 heures.

« Nous ne sommes pas tous des retraités » rappelle Monsieur LEROY pour expliquer que tous les élus – notamment ceux qui travaillent - ne peuvent être présents à 19 heures.

Monsieur JAMET propose que le Conseil communautaire démarre à 20 heures et que son ordre du jour soit plus équilibré.

Une consultation est rapidement menée et il est décidé que les réunions de Bureau et de Conseil démarreront désormais à 20 heures.

Monsieur LEROY insiste néanmoins sur le fait que le débat d'orientations budgétaires nécessitera un temps plus long et qu'il faudra probablement démarrer cette séance à 18 h 30, avant de passer à l'ordre du jour classique.

Monsieur LE FUR indique à l'assemblée qu'il y aura 4 commissions *Cycle de l'eau* par an.

Monsieur SIRAT Insiste sur le fait que les communes doivent désigner rapidement leurs représentants au sein des commissions.

Monsieur JACQUET demande si les maires doivent désigner les représentants sur la base des Vice-présidents ou des Vice-présidents délégués. *« Car ce n'est pas la même chose ! Et il faut que nous fassions tous la même chose »* préconise-t-il.

Il est décidé que les communes désigneront leurs délégués par Vice-présidence de la commission. La présence de la commission déterminera ensuite la présence des uns et des autres.

Pour Monsieur LEVITRE, il faut une cohérence dans toutes les commissions.

Monsieur PETIT résume : « pour les services, il y a 15 commissions ».

Monsieur LEROY précise à son tour : « les élus communaux, qu'il soient ou non conseillers communautaires, s'inscrivent dans la commission d'un-e Vice-président-e. C'est ensuite le ou la Vice-président-e qui traite l'ensemble des sujets au sein d'une seule et même commission ou qui choisit de traiter sujet par sujet avec son, ou sa, Vice-président-e délégué-e ».

Madame LÉGER voit un écueil : « quinze commissions, c'est beaucoup. En fonction des ordres du jour, la liste des participants sera à géométrie variable. De plus, en début de mandat, nous n'avons pas de mal à réunir les participants. Mais à la longue, l'assistance s'étirole progressivement... Je pense que des sous-commissions permettraient d'envoyer autant de monde que nous le voulons ; sur des sujets qui intéressent les élu-e-s ».

Monsieur LARDEUR partage son expérience : « j'ai assisté, lors de la précédente mandature, aux commissions. J'y suis allé et j'en suis parti tant j'ai eu la sensation que les commissions étaient des chambres d'écoute. Je n'y ai perçu aucune interaction, je n'ai pas vu d'évolution... On se dit que le compte-rendu suffira. Je pense qu'il faut imaginer quelque chose de plus participatif ; faire en sorte d'avoir des débats plutôt que d'enregistrer les propositions émises par les services ».

Pour conclure ce point, il est demandé aux communes de désigner leurs représentants au sein des 15 commissions pour la fin du mois de septembre.

VI/ INFORMATION SUR LE CALENDRIER DE RENTREE :

Jeudi 24 septembre :

- Pas de réunion (assemblée générale de l'association Villes et métiers d'art).

Jeudi 1^{er} octobre :

- 20 h 00 : Bureau communautaire.

Jeudi 8 octobre :

- 18 h 00 : Conférence des Maires.

Samedi 10 octobre :

- 9 h 00 : lancement du projet de territoire. Séminaire des élu-e-s au HUB.

Jeudi 15 octobre :

- 20 h 00 : Conseil communautaire (Décision modificative budgétaire)

Jeudi 5 novembre :

- 18 h 00 : Conférence des maires.

Jeudi 12 novembre :

- 18 h 00 : Conférence des Présidents
- 20 h 00 : Bureau communautaire.

Jeudi 19 novembre :

Trophées de l'apprentissage.

Jeudi 26 novembre :

- 18 h 00 : première partie du Conseil communautaire, consacrée au débat d'orientations

budgétaires. Chaque Vice-président-e sera chargé-e de présenter les grandes masses budgétaires de sa commission.

-20 h 00 : deuxième partie du Conseil (ordre du jour classique)

VII/ PROPOSITIONS DE L'ETAT PORTANT SUR LE PLUI-H ET LE PLUI-SCoT DE L'AGGLOMERATION :

L'Etat a émis des remarques sur le PLUI-H et le PLUI-SCoT. Monsieur LEROY informe l'assemblée que les services communautaires les ont prises en compte et qu'une délibération visant à ajuster ce qui doit l'être sera soumise au vote du Conseil communautaire du 15 octobre.

VII/ DB 2020-29 - PETITE ENFANCE - Attribution d'une subvention à l'association *Bidibul* - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DUFOUR, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, de verser une subvention à l'association *Bidibul* pour un montant de 20 000 €.

VIII DB 2020-30 - ADMINISTRATION GENERALE - Paiement de la quote-part dont est redevable la Communauté d'agglomération Seine-Eure au titre du remboursement d'un emprunt contracté par le GIP Marité et de sa participation 2020

A l'issue de la présentation de cette décision, Monsieur JAMET précise :

« Je vais voter contre pour trois raisons :

- Chacun connaît, ici, l'importance du port de Louviers dans la pêche au thon. Nul besoin de rappeler la longue tradition de pêche hauturière de la Ville de Louviers.
- Votre prédécesseur nous avait juré, la main sur le cœur, que les enfants monteraient à bord. Nous n'en n'avons jamais vu un – de l'agglomération tout du moins - arpenter le pont du bateau.
- Il nous avait également dit que cela ne coûterait pas un sou de plus. Il n'est plus là depuis longtemps et nous continuons à rembourser des emprunts. Nous nous sommes fait avoir sur toute la ligne.

Pour ma part, je voterai Contre. Mais j'espère néanmoins, pour ne pas vous mettre dans la difficulté, que nos collègues voteront Pour »...

Monsieur LEROY rappelle, à l'attention des nouveaux élus, « qu'il s'agit d'un reliquat du siècle précédent. Des emprunts ont été contractés et l'Agglomération, solidaire des membres du GIP, se doit de rembourser sa quote-part. Une partie est également sollicitée, lorsque c'est nécessaire, pour couvrir les frais de fonctionnement ».

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, **par 56 voix POUR et 7 voix CONTRE et 1 abstention**, le Bureau communautaire accepte le versement de 21 053 € au GIP *Marité* au titre du remboursement de l'annuité de l'emprunt et de l'investissement 2020 ;

Le Bureau communautaire dit également qu'une somme de 5 247 €, portant la participation totale à la somme de 26 300 € au titre de l'année 2020, sera provisionnée afin de couvrir, éventuellement, la participation au fonctionnement du GIP pour cette même année.

IX/ DB 2020-31 - ARCHIVES - Dépôt des archives paroissiales de la paroisse Sainte Cécile d'Acquigny - Convention avec le diocèse d'Evreux - Autorisation

Au terme de la présentation de cette décision, Monsieur JAMET s'interroge :

« Je me pose la question de savoir s'il est bien nécessaire de disperser les archives dans différents dépôts... Où vont les autres ? Se pose également la question de leur dimension historique... Est-ce vraiment une aubaine » ?

Monsieur LEROY indique que le dépôt de ces archives au sein des archives intercommunales a

fait l'objet d'un accord de Madame GASLY. Le fonds sera conservé dans d'excellentes conditions et participera à la valorisation du territoire.

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20201001-CRB0920-AU
Date de réception en préfecture : 01/10/2020

Monsieur PRIOLLAUD indique parallèlement que la famille de Pierre Mendès-France envisage le dépôt de ses archives à Louviers.

Monsieur MOGLIA se félicite « du bon fonctionnement du service ; constitué de vrai professionnels ».

Monsieur JAMET estime que les archives de la paroisse Sainte Cécile auraient plus leur place au sein d'une bibliothèque historique ou universitaire.

Monsieur LEROY souligne que « Vanina GASLY est très sélective sur ce qu'il faut ou non conserver. De plus, elle valorise les archives en montant des expositions ou des manifestations. Rappelons également que l'association des Amis des Monuments et Sites de l'Eure bénéficie d'un local au sein des archives communautaires. Les membres s'y réunissent et proposent, eux aussi, des animations ».

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, à l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à agir pour le compte de la Communauté d'agglomération Seine-Eure afin de formaliser le dépôt des archives de la paroisse Sainte-Cécile d'Acquigny avec le diocèse d'Evreux.

X/ DB 2020-32 - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PAM contracté par Immobilière Basse Seine pour une opération de réhabilitation et résidentialisation de 106 logements - Rue du Lierre à Val de Reuil - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

ARTICLE 1 – La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 70 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 705 845 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°110767 constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

XI/ DB 2020-33 - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLS et PLS complémentaire contracté par IMMOBILIERE BASSE SEINE pour une opération de construction de 39 logements - Résidence Jeanne d'Arc à Louviers - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

ARTICLE 1 – La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 70 %

pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 89 198 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°110329 constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

XII/ DB 2020-34 - COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale et Artisanale de Saint-Pierre-du-Vauvray - Subvention 2020 - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, à l'unanimité le bureau communautaire accepte, de conclure une convention cadre avec l'Union Commerciale et Artisanale de Saint-Pierre-du-Vauvray et de verser une subvention d'un montant de 7 373 € T.T.C. à cette association.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur PRIOLLAUD a souhaité que, vu la conjoncture, le service ne demande pas que les dossiers soient déposés 8 semaines à l'avance pour être instruits. « *Il faut, dans la mesure du possible, faire preuve de souplesse* » préconise-t-il.

XIII/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2020 :

L'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune remarque.

XIV/ QUESTIONS DIVERSES :

PPRI Seine :

Monsieur LEROY rappelle les enjeux énormes que fait peser la finalisation du PPRI Seine sur le secteur de Gaillon et du Val d'Hazey ; notamment sur la préservation de terrains constructibles. Monsieur LEROY précise que l'agglomération assistera à la prochaine réunion et fera valoir ses intérêts.

Monsieur JAMET rappelle que le secteur des Clouets, sur la commune de Val de Reuil, est également touché par une décision de classement qui empêche toute construction dans une zone qui n'a jamais vu la moindre inondation. Il suggère à Monsieur LEROY d'évoquer cette question avec les services de l'Etat.

Fermeture du poste comptable de Val de Reuil :

Monsieur LEROY informe l'assemblée que l'Etat a décidé de fermer le poste comptable de Val de Reuil le 31 décembre. La Trésorerie de Louviers fermera également et les usagers devront se rendre aux Andelys pour discuter avec les services fiscaux.

L'agglomération entend prendre une nouvelle motion, lors du Conseil communautaire du 10 septembre, afin de protester contre cette fermeture.

Activité des services communautaires :

Monsieur PETIT se félicite que les services de l'agglomération aient retrouvé une activité normale. La quasi-totalité des agents ont retrouvé leur poste. L'expérience de ces derniers mois ayant été riche d'enseignements, il a été décidé de poursuivre la mise en place du télétravail à raison d'une à deux journées de télétravail par semaine.

Fonds de concours :

Madame LEFEBVRE questionne sur les modalités d'obtention des fonds de concours pour la remise à niveau des bornes à incendie. Monsieur PETIT rappelle que, sous certaines conditions, l'agglomération et ses partenaires peuvent verser des fonds de concours dans la limite de 80 % du montant de l'opération ; la commune devant conserver à sa charge 20 % de la facture.

Monsieur PETIT précise que Madame Céline ANTOINE-VANDERLINDEN (celine.antoine@seine-eure.com) se tient à la disposition des maires pour les aider à formaliser et orienter leurs demandes de fonds de concours.

Par délégalion
Le Directeur Général Adjoint
Sid-Ahmed SIRAT



